

En vertu des dispositions de l'article L4424-35 du CGCT, l'office de l'environnement a pour mission, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse, d'assurer la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse.

Aux termes de ses statuts, il coordonne la politique régionale de l'environnement et participe avec ses partenaires à la mise en œuvre de cette politique, entre autres, par la promotion de la qualité de la vie (notamment la qualité des paysages et l'aménagement de l'espace) et sa contribution à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti vernaculaire.

L'Office de l'Environnement de la Corse, par le service valorisation et dynamique des territoires, aide les collectivités locales, et notamment celles du rural, qui le sollicitent à engager une véritable politique globale de restauration et réhabilitation de leur patrimoine.

L'OEC intervient sur le patrimoine non protégé, principalement :

- patrimoine rural de proximité : lavoirs, fontaines, murets en pierres, sentiers dallés, fours...
- aménagement d'espaces publics : placettes, ruelles, etc...
- restauration des façades des édifices publics selon des techniques traditionnelles d'enduits et de badigeons à la chaux
- les sentiers du patrimoine : animation, valorisation et travaux (lien site) web SDP : <http://www.sentiers-patrimoine-corse.fr/>

La contribution du service comprend :

En collaboration avec le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Environnement de Corse

- Visite sur site afin d'évaluer les travaux et les compétences à mobiliser (en concertation avec la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse s'il s'agit de « patrimoine bâti protégé »)
- Aide au montage de dossiers dans la perspective de la mobilisation d'une maîtrise d'œuvre qualifiée financée par l'OEC

Mise à disposition de documentations sur les techniques de restauration à utiliser :

- étude de l'école d'Avignon sur les enduits et badigeons de chaux
- des fiches techniques sur la construction en pierre sèche (pavage, mur de soutènement, toiture en lauze)

Formes et modalités d'intervention

Conseil, accompagnement, entretien téléphonique, visite sur site, établissement d'un état des lieux diagnostique architectural, mise à disposition de documents.

Délai d'intervention

Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec le service



Référent



Service Valorisation et Dynamique des territoires

Anne PAOLACCI
Tel : 0625250371

Mail : anne.paolacci@oec.fr

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités

Partenaires

Collectivité de Corse :

Direction du Patrimoine -service aide au patrimoine et aux musées-

Direction des Dynamiques territoriales

Agences et Offices :

Agence de Tourisme de la Corse

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de

l'Environnement de Haute Corse et Corse du Sud

Exemples

Restauration des façades des édifices publics selon des techniques traditionnelles d'enduits et de badigeons à la chaux.

Eglises d'Aïti et de Lavatoggio

Aménagement d'espaces publics (placettes, ruelles, etc...)

Chjappata de PIGNA, de Salicetu

Patrimoine rural de proximité (lavoirs, fontaines, murets en pierres, sentiers dallés, fours...)

Four de SANTA LUCIA DI MERCURIU